**Groupe de coordination de la société civile auprès du Mécanisme de financement mondial**

**Mandat**

**Mis à jour en octobre 2018**

**Table des matières**

[1. Contexte 2](#_Toc519700992)

[2. Objet 2](#_Toc519700993)

[3. Objectifs 2](#_Toc519700994)

[4. Rôles etresponsabilités 3](#_Toc519700995)

[Graphique 1. Représentation visuelle des rôles etresponsabilités 3](#_Toc519700996)

[a) Membres 4](#_Toc519700997)

[Critère de sélection des membres du Groupe de coordination 4](#_Toc519700998)

[Responsabilités des membres du groupe de travail 4](#_Toc519700999)

[b) Comité directeur 5](#_Toc519701000)

[Responsabilités des membres du Comité directeur 5](#_Toc519701001)

[Prise de décision 5](#_Toc519701002)

[Critères de sélection des membres du Comité directeur 5](#_Toc519701003)

[c) Coordonnateur 7](#_Toc519701004)

[d) Groupes de travail 7](#_Toc519701005)

[e) Points focaux de la société civile dans les pays 7](#_Toc519701006)

[f) Représentants de la société civile auprès du Groupe des investisseurs 8](#_Toc519701007)

[5. Modalités de travail 9](#_Toc519701008)

[Réunions 9](#_Toc519701009)

[6. Responsabilisation 9](#_Toc519701010)

[7. Relations de dépendance 10](#_Toc519701011)

[Les membres des OSC des plateformes nationales multipartites du GFF 10](#_Toc519701012)

[Relations avec la CSU2030 11](#_Toc519701013)

[Relations avec les membres du Groupe des investisseurs 11](#_Toc519701014)

[Relations avec le Secrétariat du GFF 11](#_Toc519701015)

[Relations avec le PMNCH 11](#_Toc519701016)

[8. Durée du mandat 11](#_Toc519701017)

[Annexe 1. Documents de référence 11](#_Toc519701018)

[Annexe 2 Critères d'appartenance aux groupes de travail 12](#_Toc519701019)

# Contexte

Le Mécanisme de financement mondial (GFF), lancé en juillet 2015 pour soutenir l’initiative « Chaque femme, Chaque enfant », est un partenariat de financement piloté par les pays qui réunit des parties prenantes dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, et de la santé de la mère, du nouveau-né, de l’enfant et de l’adolescent (SRMNCAH) sous l’égide des autorités nationales. L’objectif du GFF est de fournir un financement intelligent, adapté et durable pour accélérer les efforts visant à mettre fin aux décès évitables chez les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents d'ici à 2030.

Une réelle participation de la société civile[[1]](#footnote-1) aux plateformes nationales de la SRMNCAH responsables des dossiers d'investissement du GFF et de la mise en œuvre est essentielle à la réalisation de la vision du GFF qui cherche à mettre fin aux décès évitables chez les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents, et à s’attaquer aux disparités. Néanmoins, la participation de la société civile aux processus du GFF au niveau des pays n’est pas systématique dans tous les pays du GFF.

En novembre 2015, une réunion des représentants de la société civile travaillant sur le GFF a demandé la mise en place d'un groupe mondial de coordination de la société civile. Ce groupe, qui doit réunir les acteurs de la société civile dont les travaux portent sur le GFF, a pour objet de leur permettre d’harmoniser leurs efforts pour répondre aux besoins de la société civile dans les pays cibles du GFF. Le présent mandat répond à cette demande. Le groupe de coordination de la société civile est structuré en fonction des différents degrés de participation de la société civile au GFF au niveau national, auprès du Secrétariat du GFF, ainsi que du Groupe des investisseurs.

# Objet

L’objectif principal du Groupe de coordination de la société civile (GCSC) est d'améliorer les résultats en matière de santé des femmes, des enfants et des adolescents en assurant une participation concrète de la société civile dans les processus du GFF à la fois aux niveaux national et mondial. La société civile participe concrètement au GFF quand ses diverses compétences et expertises peuvent contribuer à identifier et à réaliser des cibles et des objectifs communs, y compris les objectifs énoncés par le GFF et les pays du GFF, dans la [Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l’enfant et de l’adolescent](http://www.who.int/maternal_child_adolescent/documents/women-deliver-global-strategy/fr/), et dans les objectifs de développement durable.

# Objectifs

Le Groupe mondial de coordination de la société civile auprès du GFF est un groupe d’organisations de la société civile œuvrant aux niveaux régional, mondial et national qui aligne ses ressources et ses actions pour assurer une participation concrète de la société civile au GFF à l’échelle internationale, et pour soutenir les organisations de la société civile qui opèrent dans les pays couverts par le GFF. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. veiller à ce que les politiques et les pratiques du GFF encouragent l'engagement de la société civile au niveau national ;
2. doter la société civile dont les travaux portent sur le GFF au niveau national des informations, des ressources et des compétences dont elle a besoin pour participer de manière significative à la prise de décision ;
3. documenter le niveau d’engagement de la société civile au sein du GFF (et les résultats obtenus) au niveau du pays, et utiliser cette documentation pour éclairer le plaidoyer mondial ;
4. veiller à ce que la société civile s’exprime d’une même voix, et représente des parties prenantes venant de régions différentes et aux horizons et intérêts variés.
5. partager les enseignements tirés et les meilleures pratiques en ce qui concerne l'engagement et le rôle de la société civile dans le GFF, y compris la planification, la mise en œuvre et la responsabilisation.
6. apporter soutien et conseils au mécanisme des petites subventions pour la société civile mis en place par le GFF pour assurer la promotion, la documentation et le partage des meilleures pratiques au sein de la société civile.

# Rôles et responsabilités

Cette section définit les rôles et les responsabilités des membres du CSCGF, du Comité directeur, du coordonnateur, des groupes de travail, des points focaux de la société civile dans les pays et des représentants de la société civile auprès du Groupe des investisseurs, qui doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés.

### Graphique 1. Représentation visuelle des rôles et responsabilités

Adhésion au Groupe de coordination de la société civile

Comité directeur

Coordonnateur

Groupe de travail sur le financement de la santé

Groupe de travail sur le soutien et l’engagement au niveau des pays

Points focaux de la société civile dans les pays

Représentants de la société civile auprès du Groupe des investisseurs

Groupe de travail sur la redevabilité

## Membres

### Critère de sélection des membres du Groupe de coordination

Le Groupe de coordination de la société civile auprès du GFF est ouvert aux membres de la société civile dont les travaux appuient le GFF au niveau national, régional et international. L'adhésion est également ouverte aux organisations de la société civile (OSC) travaillant dans des pays qui ne font pas partie des pays cibles du GFF mais souhaitent obtenir de plus amples informations sur le Mécanisme de financement mondial. Les membres potentiels peuvent être invités par des membres actifs, ou peuvent manifester un intérêt à rejoindre le Groupe. Les parties intéressées doivent envoyer une demande d’adhésion à Kadi Toure à tourek@who.int et susannah.hurd@ghvisions.com.

Profil des membres :

* les organisations mondiales, régionales et nationales qui collaborent de manière importante avec le GFF ;
* dans l’idéal, au moins deux représentants par pays visés du GFF afin d’assurer une vaste participation et de représenter l’éventail des préoccupations nationales. Dans la mesure du possible, les représentants doivent provenir de différents groupes de la société civile (alliances, groupes consultatifs, réseaux de financement lié à la santé et à la SRMNCAH, entre autres) ;
* des représentants de la société civile qui travaillent pour des initiatives de GAVI, du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, entre autres, relevant aussi du GFF – Il importe, à des fins d'alignement, que les représentants proposés soient les responsables des collectivités servies par les organisations pertinentes de manière à pouvoir représenter leurs intérêts ;
* les personnes qui ne travaillent pas actuellement sur le GFF, mais qui peuvent apporter une expérience et des connaissances spécialisées aux membres et qui souhaitent apprendre du groupe.

### Responsabilités des membres du GCSC

Les membres sont tenus, au minimum, de mettre en œuvre des activités liées au GFF ou de promouvoir la participation de la société civile dans les pays du GFF. Les organisations de la société civile œuvrant dans des pays qui ne font pas partie des pays cibles du GFF sont dispensées de ces exigences minimales.

Les principaux rôles et responsabilités du groupe consistent à :

* **plaidoyer en faveur des priorités et des intérêts de la société civile.** Au niveau mondial, la priorité est de créer des possibilités de collaboration concrète de la société civile aux plateformes multipartites du GFF ;
* **soutenir les représentants des organisations de la société civile auprès du Groupe des investisseurs du GFF**, et faciliter la communication avec les OSC de plus grande envergure (système de communication bidirectionnelle et de commentaires en retour) ;
* **promouvoir les échanges d'informations et d'expériences** entre les organisations de la société civile œuvrant dans les pays couverts par le GFF ;
* **tenir des consultations avec un éventail de parties prenantes et de réseaux de la société civile** pour assurer une représentation adéquate des divers intérêts et perspectives, en accordant une attention particulière aux groupes marginalisés (par exemple : groupes de jeunes, organisations communautaires) afin d’assurer la diffusion d’informations par le groupe de coordination à un large ensemble d'acteurs ;
* **élargir l'accès de la société civile aux informations** portant sur le GFF en utilisant divers modes de communication (par ex : webinaires, conférences téléphoniques, outils et documents écrits, etc.).
* **coordonner** les efforts de la société civile liés au GFF pour assurer une utilisation efficace des ressources limitées de la société civile ;
* agir en tant que **groupe d'experts** pouvant travailler dans divers groupes de travail relatifs au GFF et soutenir le mécanisme des petites subventions ;
* contribuer à la **mise en œuvre et au soutien technique** pour permettre aux pays de poursuivre les activités soutenues par le GFF ;
* promouvoir une **mise en œuvre efficace des normes minimales pour les plateformes nationales**[[2]](#footnote-2) ;
* **diffuser la stratégie d’engagement de la société civile** par l’intermédiaire de ses réseaux et élaborer des plans de travail annuels chiffrés pour opérationnaliser cette stratégie, sous la direction des points focaux de la société civile dans les pays (voir ci-dessous) ;[[3]](#footnote-3)
* **mobiliser des ressources** pour assurer les activités de coordination et de responsabilisation de la société civile, et cela, à tous les niveaux.

## Comité directeur

### Responsabilités des membres du Comité directeur

Le Comité directeur dirige le Groupe mondial de coordination de la société civile pour le GFF. Il est chargé d’élaborer les objectifs et les stratégies de plaidoyer, de fournir des informations et de solliciter des commentaires de l'ensemble des membres du GCSC sur les principales évolutions et questions relatives au GFF, de recueillir des fonds, d'initier des réunions et de piloter la mobilisation du Secrétariat du GFF..La décision de création d’un sous-comité revient aussi au Comité directeur (voir ci-dessous).

### Prise de décision

Les décisions sont prises, au niveau du Comité directeur, à la majorité des voix des membres présents lors des réunions et des appels. Les points à débattre sont communiqués avant chaque réunion. Toute personne absente à une réunion ou à une téléconférence est invitée à exprimer son avis par courriel. Compte tenu de la complexité d’un système de rappel, l’absence de commentaire sur une question est considérée comme une approbation de l'opinion majoritaire exprimée.

### Critères de sélection des membres du Comité directeur

Le Comité directeur du Groupe de coordination de la société civile est composé de 20 à 25 membres sélectionnés comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| Membre du Comité directeur  | Critère de sélection |
| Deux représentants de la société civile auprès du Groupe des investisseurs | Résulte automatiquement de l’élection du représentant. Leur mandat durera deux ans. |
| Deux représentants suppléants de la société civile auprès du Groupe des investisseurs  | Résulte automatiquement de l’élection du représentant. Leur mandat durera deux ans. |
| Deux à quatre des anciens représentants/suppléants de la société civile auprès du Groupe des investisseurs  | Résulte automatiquement de la fin du mandat du représentant/suppléant auprès du Groupe des investisseurs ; les représentants et les suppléants ont la possibilité de NE PAS continuer à siéger, mais deux d’entre eux au minimum doivent rester pour assurer la continuité. Leur mandat durera deux ans. |
| Un représentant désigné du groupe de la société civile du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l’enfant (PMNCH), en général le Président  | Revient automatiquement au Président du groupe des ONG. Si le Président ne veut pas ou ne peut pas faire partie du Comité directeur, il peut nommer un représentant qualifié. Le mandat n’a pas de durée déterminée.  |
| Un représentant désigné du Groupe des adolescents et des jeunes du PMNCH  | Désigné par le groupe des adolescents et des jeunes du PMNCH, dans le cadre d’un processus consultatif. Le représentant doit venir d’un pays faisant partie du GFF et être actif auprès du GFF dans son pays. Leur mandat durera un an. |
| Un point focal du Secrétariat du PMNCH, habituellement le coordonnateur du CSCG  | Le point focal est désigné par le Secrétariat du PMNCH en fonction de ses compétences spécialisées et des disponibilités. Le mandat n’a pas de durée déterminée. |
| Un représentant de l’organisation hôte pour le Mécanisme des petites subventions et le pôle d’assistance technique | Les représentents sont désignés par les organisations hôtes. Le mandat n’a pas de durée déterminée et dure tant que le Mécanisme des petites subventions et le pôle d’assistance technique sont en place.  |
| Six représentants de la société civile des pays | Les représentants des de la société civile des pays seront sélectionnés en janvier de chaque année. Le Comité Directeur collectionnera les noms d’individus intéressés, à qui il sera demandé de produire un a deux paragraphe qui résume leur engagement dans le GFF de leur pays. Une priorité sera donnée aux individus qui sont membre du platform GFF de leur pays et aux associations d’OSC ou aux groupes de travail qui œuvrent sur le GFF ; et sur la recherche d'un équilibre entre les pays anglophones et francophones et d'une diversité géographique, de genre et d'organisation. Les représentants du CS qui ne sont pas le (s) point (s) de contact pour leur pays doivent coordonner leurs activités avec les points focaux du CS sur la communication et le partage d'informations.S’il y a plus de 6 candidats, le Secretariat fera l’objet d’un vote. Les six candidats avec le plus de voix détiendront les sièges. Leur mandat durera deux ans. |
| Coprésidents du groupe de travail (3-6 personnes) | Au moins un des coprésidents de chacun des groupes de travail se joindra au comité directeur afin d'assurer la coordination et l'alignement entre les activités des groupes de travail et les fonctions plus larges d'orientation stratégique, de plaidoyer et de communication du comité directeur. Les coprésidents des groupes de travail peuvent également demander à rejoindre le comité directeur en tant qu'assistants techniques ou dans d'autres rôles (par exemple, représentants des organisations de la société civile dans le pays, représentants de l'IG, etc.). L'adhésion est automatique pour au moins un des coprésidents des groupes de travail et prend fin dès qu'ils ne sont plus coprésidents. |
| Quatre à six membres du personnel du soutien technique | Les personnes techniques seront sélectionnées chaque janvier. Ils pourront venir des OSCs régionales ou globales, être consultants, et/ou d’autres partenaires qui sont fortement engagés dans le soutien de la société civile dans le GFF. Du 1ier au 31 janvier, le coordinateur du Comité directeur acceptera des manifestations d’intérêt. Il sera demandé aux candidats de soumettre un a deux paragraphe qui explique leurs valeurs ajoutées à l’engagement SC dans le GFF (global ou dans les pays cibles). S’il y a plus de quatre candidats, les membres seront appelés à voter par le Comité directeur. Les quatre à six candidats avec le plus de voix recueilleront les sièges. Leur mandat durera deux ans.  |

Les membres du Comité directeur sont choisis sur la base de leur soutien à l’amélioration de la participation de la société civile au sein du GFF aux niveaux mondial, régional, national et local. Ils sont choisis à titre individuel, toutefois la diversité des pays et des organisations sera prise en compte, de façon à garantir une large gamme de contributions et de perspectives. Les appels aux déclarations d’intérêt seront largement diffusés au sein du GCSC et des groupes représentant les ONGs et les adolescents et les jeunes au sein du PMNCH, les organisations et les individus représentants du Nord et du Sud au niveau international étant encouragés à se présenter ; la sélection sera faite par un sous-comité au sein du Comité directeur en exercice.

Si un membre quitte son/sa organisation pour un autre, une conversation aura lieu à la prochaine réunion du Comité directeur pour comprendre s’il/elle travaille encore sur des sujets liés au GFF et comment leurs contributions s’adaptera dans ce nouveau rôle. Le groupe décidera s’il/elle devrait continuer comme membre dans le Comité directeur ou renoncer leur poste, et un nouveau membre sera sélectionner par le Comité directeur pour compléter le reste du terme à partir de la liste d’attente.

Si un membre de Comité directeur ne satisfait pas les rôles et responsabilités souligné dans ce TOR, cela sera examiné et abordé par les autres membres du Comité directeur, et il/elle pourrait se voir demander de démissionner.

## Coordonnateur

Le point focal du Secrétariat du PMNCH fournit un soutien administratif, technique et en matière de coordination au Comité directeur et aux membres. Le coordonnateur est également chargé de planifier les réunions, d’élaborer les ordres du jour, de superviser tout processus de consultation et de tenir à jour la liste des membres. Le coordonnateur facilite la participation des parties prenantes, l'apprentissage mutuel et le partage des connaissances en communiquant directement avec les membres du Groupe de coordination de la société civile et les membres potentiels. Il facilite également la préparation des webinaires, des communications écrites et des documents d'information, et cartographie la participation de la société civile dans les pays du GFF. Le coordonnateur conserve les archives des documents essentiels établis pour les organisations de la société civile et par ces dernières à l’appui de de leur participation au sein du GFF.

## Groupes de travail

Lorsque des travaux doivent être entrepris pour atteindre un objectif précis, le Comité directeur détermine s’il est nécessaire de former un groupe de travail. Si tel est le cas, un président ou des coprésidents du groupe sera/seront désigné(s), un au moins des président ou vice-présidents du groupe étant membre du Comité directeur afin de faciliter le partage d’information et la coordination avec ce dernier. Les critères de participation à un groupe de travail pour les membres du Groupe de coordination de la société civile sont décrits à l'annexe 2.

Les dirigeants des groupes de travail doivent solliciter les avis des membres pour chaque décision importante. Les membres du Comité directeur (comme tous membres) peuvent se joindre à un groupe de travail ; les groupes de travail devront régulièrement (au moins trimestriellement) partager des documents et des points d’étapes avec le Comité directeur pour leurs efforts, pour assurer une harmonisation avec un plus grand engagement de soutien et d’effort SC.

Les groupes de travail actuels sont :

* Le financement de la santé
* Le soutien et l’engagement aux niveaux des pays
* La redevabilité

## Points focaux de la société civile dans les pays

Les Points focaux de la société civile qui seront identifiés dans les pays couverts par le GFF auront pour mission de soutenir la participation de la société civile au GFF aux niveaux des pays, et d’assurer la liaison avec les efforts de mobilisation de la société civile aux niveaux régional et mondial. Les points focaux de la société civile doivent être choisis par le groupe représentant la société civile de chaque pays moyennant un processus transparent ; ils doivent aussi avoir une bonne connaissance du processus du GFF et de la plateforme multipartite dans leur pays. Au moins une personne-ressource au sein du Comité directeur ou du Groupe de coordination de la société civile sera chargée, pour chaque pays, de soutenir les points focaux des de la société civile dans le pays. Tout nouveau point focal identifié sera contacté par un membre du Comité directeur ou un autre membre actif du Groupe de coordination à des fins d’orientation. Ces orientations couvriront l’exposé des priorités du groupe de coordination ; l’examen du mandat, notamment les rôles et les responsabilités, des points focaux de la société civile dans les pays et le mode de fonctionnement du groupe de coordination ; et un entretien dans le cadre duquel le nouveau point focal de la société civile expliquera comment il a participé au GFF et indiquera les opportunités ou les préoccupations auxquelles le groupe de coordination devrait donner la priorité.

Autant que possible, les deux points focaux SC des pays devraient identifiés et partager les responsabilités nécessaires des associations OSC au niveau national, autant que de partager les informations. Avoir plus d’un représentant permet le partage efficace du travail et de sortir de l’individualisation de la représentation. Les deux points focaux sont encouragés à travailler avec les associations OSC aux niveaux nationaux ou avec les groupes de travail qui soutiennent l’engagement SC dans le GFF, pour développer un Terme de Référence (TOR/ TdR) qui souligne leurs rôles et responsabilités précises ; le TOR devra être adapté au contexte du pays, et devra être fondé sur les critères et responsabilités des Coordinateurs SC point focal au niveau des pays, comme souligné ci-dessous :

* diriger ou représenter une coalition nationale d'organisations de la société civile ou un groupe de travail chargé de soutenir la participation de la société civile dans le GFF ;
* assurer la liaison avec le Ministère de la santé, l’agent de liaison du GFF dans le pays, le point focal du secrétariat du GFF dans le pays, et les autres parties prenantes concernées participant à la plateforme multipartite dans le pays ou la soutenant ;
* connaître les principaux outils de plaidoyer et de participation de la société civile (y compris la stratégie d'engagement et le plan de mise en œuvre de la société civile, et la note d'orientation sur les plateformes nationales multipartites) et s'assurer que les OSC dans leur pays connaissent et utilisent ces outils ;
* participer au groupe Google et aux webinaires du Groupe de coordination de la société civile ; partager les informations du Groupe de coordination de la société civile et des autres pays du GFF avec le groupe des OSC dans leur pays, y compris les membres de la coalition ou du groupe de travail, ainsi que d'autres OSC intéressées par le GFF (en portant une attention particulière aux groupes locaux des OSC et aux groupes de jeunes) ;
* fournir des mises à jour régulières au Groupe de coordination de la société civile et au Comité directeur sur les progrès des activités du GFF et des OSC dans leur pays, en les affichant dans le groupe Google, ou en envoyant directement un courriel au coordonnateur (tourek@who.int et susannah.hurd@ghvisions.com).

## Représentants de la société civile auprès du Groupe des investisseurs

Les représentants de la société civile auprès du Groupe des investisseurs jouent un rôle essentiel en veillant à assurer une participation concrète de la société civile aux processus du GFF et à la prise en compte des perspectives de la société civile dans l’ensemble des travaux du GFF. Ils doivent notamment :

* participer aux fonctions générales du Groupe des investisseurs, en présentant les diverses vues de la société civile.
* assurer et soutenir une participation concrète de la société civile aux processus du GFF, y compris en consultant la société civile de manière plus générale.
* mener des consultations régulières et communiquer avec les OSC dans le cadre de réunions et d’appels téléphoniques du Groupe de coordination de la société civile (CSCG); partager et solliciter des informations pertinentes et formuler des commentaires par l’intermédiaire du groupe Google du Groupe de coordination de la société civile ; organiser des webinaires pour la société civile avant et après les réunions du Groupe des investisseurs ; et organiser d’autres types de concertations de la société civile, le cas échéant.
* renforcer la communication et la transparence des processus du GFF pour assurer l'information de toutes les parties prenantes de la société civile.
* promouvoir et faciliter l’harmonisation des activités avec les efforts de participation de la société civile menés dans le cadre d’autres initiatives et mécanismes de financement pertinents au niveau mondial (par ex. Gavi, le Fonds mondial, SUN et UHC2030).
* organiser des conférences téléphoniques ou des réunions régulières (au minimum une fois par trimestre) avec le Secrétariat du GFF pour traiter des difficultés et des opportunités dans le cadre du renforcement de la participation de la société civile au sein du GFF.

Les représentants de la société civile doivent répondre aux critères suivants :

* compétences spécialisées en SRMNCAH – de préférence pour toute la gamme des soins
* expérience des processus nationaux de planification et de financement
* expérience et expertise dans le financement du développement, y compris le financement innovant
* possibilité de consacrer 10 % de son temps au GFF et au Groupe des investisseurs
* appartenance à d'autres réseaux et communautés de la société civile, par ex. Gavi, Fonds mondial, SUN, CSU2030, FP2020, etc.

Il y a deux représentants et deux représentants suppléants de la société civile ; un siège de représentant suppléant sera réservé à un jeune. Le mandat des représentants est de deux ans.

# Modalités de fonctionnement

Le Groupe de coordination de la société civile auprès du GFF organise ses travaux comme suit :

* Communications quotidiennes entre les membres du Groupe de coordination, le Comité directeur et les groupes de travail par courriel ;
* Organisation de webinaires ouverts à tous les membres pour présenter les priorités des représentants de la société civile au Groupe des investisseurs avant ses réunions de printemps et d’automne ; pour faire le compte rendu des réunions du Groupe des investisseurs ; et pour traiter d'autres sujets, au besoin ;
* Recours à un groupe Google pour les mises à jour trimestrielles et d'autres partages d'informations et apprentissages mutuels, suivant les opportunités et les besoins. Tous les membres du Groupe de coordination de la société civile sont encouragés à utiliser le groupe Google pour partager informations, outils, questions et apprentissages ;
* Maintien de contacts réguliers par courriel entre les membres pour assurer la poursuite des travaux dans les différents domaines d'action. Les membres du Groupe de coordination seront également appelés à avoir des échanges plus réguliers au sein de sous-groupes traitant des domaines spécifiques recensés dans la section sur les rôles et les responsabilités ;
* Production par le réseau pour le budget de la santé en Afrique d’un bulletin d'information périodique sur le GFF au nom du Groupe de coordination de la société civile. Pour le recevoir, envoyez un courriel à : info@africahbn.org ;
* Le Groupe de coordination peut commander (ou demander) une analyse écrite sur des sujets pertinents sous-jacents à la stratégie d'engagement de la société civile afin de documenter les expériences de cette dernière et promouvoir la réalisation des objectifs.

## Réunions

Le Comité directeur se réunira toutes les deux semaines par téléconférence ou en présentiel et sera en contact régulier par courriel.

Une réunion annuelle en présentiel des points focaux des OSC des pays couverts par le GFF (également membres du Groupe de coordination de la société civile) aura lieu chaque année en marge de la réunion d'automne du Groupe des investisseurs. L'ensemble du groupe peut organiser des réunions en présentiel sur la planification, l'apprentissage et la stratégie en parallèle des réunions du Groupe des investisseurs, de l'Assemblée générale des Nations Unies ou à d'autres occasions donnant lieu à la réunion de nombreux membres en un même lieu.

# Redevabilité

Tous les membres sont responsables de contribuer au succès du Groupe de coordination de la société civile (GCSC). Les points focaux au niveau des pays apportent une valeur importante en communicant les réalités dans les pays visés par le GFF, et dirigent les priorités du Groupe de coordination de la société civile (GCSC) en conséquence. La présence des points focaux au niveau des pays sur le comité directeur est conçue pour assurer une redevabilité effective afin d’assurer que les priorités et les problématiques sont intégrées dans le pouvoir décisionnel du Comité. Cependant, tous membres de du Groupe de coordination est encouragé à partager leurs questions et toute opportunité pour renforcer notre travail (et notre façon de travailler) en envoyant un email à tourek@who.int.

# Rapports de dépendance

Le travail du Groupe de coordination dépend du travail du GFF ainsi que des organes et initiatives en vigueur. De manière plus précise :

### Les membres des OSC des plateformes nationales multipartites du GFF

Il est essentiel que la société civile participe dans une large mesure aux processus nationaux du GFF pour que le Groupe de coordination puisse parvenir à ses objectifs. Les membres du Groupe de coordination de la société civile ont pour mission de soutenir et d'encourager la société civile dans les pays cibles du GFF pour qu’elle : 1) sache qu’elle a le droit de participer au GFF ; 2) exerce ce droit ; et 3) travaille progressivement à la mise en œuvre des meilleures pratiques (toutes décrites ci-dessous).

Les lignes directrices du GFF sur les plateformes nationales multipartites et la stratégie d'engagement de la société civile exigent que la société civile s’engage de la manière suivante :

* **participation :** la société civile a plus d'un siège sur les plateformes nationales du GFF ;
* **représentativité** : les représentants de la société civile sont sélectionnés de manière transparente, par leur propre groupe. Cela peut se faire par le biais d'un appel ouvert à manifester son intérêt et d'un examen des candidatures/déclarations d'intérêt/nominations par un groupe directeur représentant un éventail d'OSC travaillant dans le domaine de la SRMNCAH ;
* **participation concrète :** les représentants de la société civile auprès de la plateforme nationale seront des membres actifs, qui auront de nombreuses responsabilités. Celles-ci peuvent consister à : fournir une assistance technique ; soutenir la mise en œuvre et le suivi des plans du secteur de la santé ; représenter la communauté et les OSC et leur rendre compte ; soutenir les efforts de mobilisation des ressources ; contribuer au suivi et à la responsabilisation et ; veiller au respect des normes minimales pour les plateformes nationales.[[4]](#footnote-4)

En outre, les meilleures pratiques qui amélioreront l'efficacité de la participation de la société civile comprennent :

* **la** **consultation :** les représentants de la société civile auprès des plateformes nationales doivent consulter dans une large mesure un réseau plus large d'organisations communautaires et d’OSC et présenter les vues de ces dernières auprès de la plateforme nationale.
* **la transparence :** les représentants de la société civile doivent partager en temps opportun les informations et documents importants avec le réseau plus large des OSC ;
* **la communication :** les représentants de la société civile doivent faciliter les communications importantes du Groupe mondial de coordination de la société civile auprès du réseau des OSC et vice versa ; et de la plateforme nationale aux coalitions/réseaux nationaux d'OSC travaillant dans le domaine de la SRMNCAH et auprès du Groupe mondial de coordination de la société civile, et inversement.
* **les synergies :** au niveau des pays, la même plateforme est souvent utilisée pour participer à de nombreux processus mondiaux et nationaux. Les représentants de la société civile doivent encourager les synergies entre le GFF et les efforts déployés par d’autres structures comme la CSU, GAVI, le Fonds mondial, les plans chiffrés de mise en œuvre de la planification familiale, etc. Ils doivent utiliser les réseaux existants des OSC pour diffuser les informations et les ressources du GFF. Les représentants de la société civile doivent également encourager les synergies avec les organismes régionaux. Sur le continent africain, la collaboration avec des organismes régionaux comme l'Union africaine, la CEDEAO, le Partenariat de Ouagadougou, la SADC, entre autres, doit être encouragée dans le cadre de systèmes régionaux de gestion des connaissances d’un bon rapport coût-efficacité afin de renforcer l'apprentissage.

### Rapport avec la CSU2030

Il existe de nombreuses similitudes et synergies potentielles entre les sociétés civiles œuvrant en faveur du GFF et de la CSU2030. Le mécanisme de la société civile de la CSU2030 a réservé un siège aux OSC dont les travaux portent sur le GFF afin de veiller à la coordination et d’éviter les chevauchements, le groupe de coordination de la société civile sur le GFF en fera autant et assurera un siège à une OSC œuvrant en faveur de la CSU2030.

### Rapport avec les membres du Groupe des investisseurs

Les membres qui sont basés sur le territoire d’un pays disposant d’un siège au Groupe des investisseurs sont chargés de diriger les actions de plaidoyer avec ce membre, ou d’assurer la coordination avec les différentes personnes pouvant, le cas échéant, servir de point de contact. Le Comité directeur coordonnera les activités de communication des autres membres du Groupe des investisseurs par l'intermédiaire des représentants élus de la société civile et de leurs suppléants.

### Rapport avec le Secrétariat du GFF

Le Comité directeur et les membres individuels du Groupe de coordination s’engageront avec le Secrétariat du GFF pour l’assistance technique, la coordination, et pour le plaidoyer aux besoins ; et assureront une harmonisation avec les autres procédures du GFF.

### Rapport avec le PMNCH

Le représentant désigné du groupe des OSC auprès du PMNCH, le point focal du Secrétariat du PMNCH et les membres participant aux travaux du PMNCH veilleront à s’aligner sur les autres processus du PMNCH.

# Durée du mandat

Le présent mandat prend effet le 1er mai 2017 et s’applique pendant toute la durée d’existence du GFF.

# Annexe 1. Documents de référence

Dennis, S. [Civil Society Guide to the GFF.](http://pai.org/reports/civil-society-guide-gff/) PAI, Octobre 2016.

Disponible en anglais, français (*Guide du GFF à l’usage de la société civile*) et portugais

Addendum 2018, disponible en anglais et en français

Hurd S, Wilson R et Cody A. [Civil Society Engagement in the Global Financing Facility: Analysis and Recommendations](https://urldefense.proofpoint.com/v2/url?u=http-3A__globalhealth.org_wp-2Dcontent_uploads_CivilSocietyEngagementintheGFF-5Ffinal.pdf&d=DQMGaQ&c=euGZstcaTDllvimEN8b7jXrwqOf-v5A_CdpgnVfiiMM&r=pAnXhpVHly8JdMhNhQh-Pw&m=sz7HRi7jeoYUHmywGHqu8TgJMi22NWmnBzYR1em_w1U&s=IIXUhrQtckw6XFsfNfJvCZNd9K0p0zehpPlFuZwdFGo&e=). Global Health Visions and Catalysts for Change. Février 2016.

Hurd S, and Dia M[. Addendum to Civil Society Engagement in the GFF](https://urldefense.proofpoint.com/v2/url?u=http-3A__www.who.int_pmnch_media_events_2017_cso-5Faddendum.pdf-3Fua-3D1&d=DQMGaQ&c=euGZstcaTDllvimEN8b7jXrwqOf-v5A_CdpgnVfiiMM&r=pAnXhpVHly8JdMhNhQh-Pw&m=sz7HRi7jeoYUHmywGHqu8TgJMi22NWmnBzYR1em_w1U&s=I_682z7f-5c-TydpzVm7Hq-BrAsqkww_kiZoRSbasz0&e=), Février 2016 Report. Global Health Visions. Janvier 2017.

Note d’Orientation : Plateformes Nationales Inclusives à Multiples Parties Prenantes en Soutien à Chaque Femme Chaque Enfant

Disponible en anglais et en français

Stratégie d’engagement de la société civile

Disponible en anglais et en français

Implementation Plan for the GFF CS Engagement Strategy

Disponible en anglais et en français

GFF CSES adolescent and youth addendum (projet)

Disponible en anglais et en français

# Annexe 2. Critères d'appartenance aux groupes de travail

Les membres des groupes de travail du Groupe de coordination de la société civile du GFF :

* Sont des représentants d'organisations ou des personnes spécialisés dans les questions liées au domaine d'intervention du groupe de travail (responsabilisation, renforcement des capacités/participation du pays, mobilisation des ressources) ou jouant un rôle de chef de file en ce domaine.
* doivent être en mesure de participer à des conférences téléphoniques régulières, suivant un calendrier déterminé par le groupe de travail (pas moins d'un appel d'une heure par mois et pas plus de deux appels d'une heure par mois).
* doivent être en mesure de consacrer en outre du temps à la rédaction et à l'édition de documents, d'études de cas, d'outils et d'autres communications écrites ; et/ou de communiquer directement en personne avec les OSC dans les pays du GFF. Un travail estimé entre trois à cinq heures par mois.
* doivent être en mesure de communiquer aisément en anglais ; la maîtrise du français est aussi extrêmement souhaitable\*.

En outre, chaque groupe de travail sera composé :

* d’au moins deux représentants des jeunes et/ou des représentants d'organisations de jeunesse.
* de deux représentants maximums par organisation ; si une organisation a deux représentants dans un groupe de travail, l'un devra la représenter au niveau « mondial » et l'autre au niveau « national ».
* trois OSC maximum du même pays du GFF. Si plus de trois représentants d'un pays expriment le souhait de faire partie d'un groupe de travail, la décision de sélectionner ou nommer trois participants sera prise par défaut par la principale coalition d'OSC du GFF dans ce pays selon un processus transparent.

Les membres du Groupe de coordination de la société civile souhaitant se joindre à un groupe de travail doivent soumettre une brève déclaration d'intérêt et d’engagement (12 paragraphes) au coordonnateur du Groupe de coordination de la société civile (tourek@who.int et susannah.hurd@ghvisions.com). Ces déclarations seront examinées et approuvées par le Comité directeur et le(s) président(s) du groupe de travail désigné.

*\* En raison de contraintes de ressources, les groupes de travail passeront les appels et partageront les informations en anglais. Le Comité directeur étudie toutefois la possibilité d’élargir les groupes de travail pour inclure d'autres langues, en mettant plus particulièrement l'accent sur les pays et les collègues francophones.*

1. Définies comme des organisations non gouvernementales à but non lucratif, des organisations communautaires et des organisations confessionnelles. [↑](#footnote-ref-1)
2. [Note d’Orientation : Plateformes Nationales Inclusives à Multiples Parties Prenantes en Soutien à Chaque Femme Chaque Enfant](https://www.globalfinancingfacility.org/sites/gff_new/files/Country%20Platform%20Guidance%20Note_French.pdf) [↑](#footnote-ref-2)
3. Stratégie d’engagement de la société civile auprès du GFF. [↑](#footnote-ref-3)
4. Note d’orientation du GFF sur les plateformes nationales (*voir documents de référence ci-après*). [↑](#footnote-ref-4)